

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 23 février 2021

### Contact presse :

06.39.25.23.30 - [ars-mayotte-com@ars.sante.fr](mailto:ars-mayotte-com@ars.sante.fr)

---

## Coronavirus COVID-19 : Quels peuvent-être les effets indésirables après la vaccination ?

**Au 22 février, 4 991 personnes ont reçu au moins une dose du vaccin contre la Covid-19 à Mayotte. Conformément aux recommandations de la Haute autorité de santé, les injections de la 2<sup>ème</sup> dose de vaccin contre la COVID-19 ont débuté hier à Mayotte ; à ce jour, 79 personnes ont reçu une vaccination complète (2 doses de vaccin).**

### Comment fonctionne un vaccin ?

Lorsqu'on tombe malade, notre système immunitaire se défend, notamment en fabriquant des anticorps, destinés à neutraliser le virus à l'origine de la maladie. La vaccination s'appuie sur ce mode de fonctionnement : elle introduit dans notre corps un virus inactivé, une partie du virus ou un ARN messager. Notre système immunitaire produit des anticorps en réaction à cette injection. Ainsi, l'agent infectieux qui tente de s'introduire dans notre organisme est alors détecté, neutralisé et éliminé avant qu'il ne puisse nous rendre malade.

### Quels peuvent-être les effets secondaires du vaccin ?

La seconde dose du vaccin permet d'amplifier la réponse du système immunitaire, sensibilisé par la 1<sup>ère</sup> dose. Le corps réagit et se défend ? Cela prouve que notre système immunitaire fonctionne bien ! C'est ce qui explique que les effets secondaires peuvent être un peu plus marqués après la 2<sup>ème</sup> dose qu'après la première. Il peut s'agir de rougeur ou de douleur dans la zone d'injection. Elles disparaissent après quelques heures ou quelques jours tout au plus.

Des réactions plus générales peuvent également survenir : fatigue, fièvre, douleurs musculaires ou maux de tête. Quant aux effets indésirables graves des vaccins, ils restent **très rares**.

**La démarche médicale repose sur le principe d'une balance : la balance bénéfices/risques. Le vaccin aussi respecte cette notion. Le bénéfice de se faire vacciner est largement supérieur au risque de tomber malade ! Devrions-nous, parce que le vaccin peut parfois provoquer de la fièvre et de la fatigue pendant quelques heures, y renoncer et prendre le risque d'une maladie, la COVID-19, qui peut conduire à des hospitalisations de plusieurs mois voire au décès ?**

### Une surveillance accrue des vaccins

Dès la commercialisation d'un médicament ou d'un vaccin, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) suit chaque semaine la survenue d'éventuels effets secondaires, à partir des signalements qui peuvent être réalisés sur le site du ministère de la Santé par les professionnels de santé ou par les patients eux-mêmes. C'est ce qu'on appelle la pharmacovigilance. Depuis le début de la vaccination, 3 634 signalements ont été analysés par les Centres régionaux de pharmacovigilance de Bordeaux et Marseille, avec dans la majorité des cas, des effets indésirables connus et qui ne peuvent être considérés comme graves.

### **Le maintien des gestes barrières reste primordial même après la vaccination !**

Le vaccin protège contre les formes graves de la maladie. Aucune donnée scientifique ne prouve que celui-ci permet de ne pas contaminer les autres ni d'être contaminé. Le respect des gestes barrières restent donc de mise pour protéger les autres.